



**COMPTE RENDU**  
**De la Réunion du Conseil Municipal de Houldizy qui s'est tenue à la Mairie le lundi dix-sept Juin deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures quinze minutes sous la présidence de M. CALVI Gérard- Maire**

\*\*\*\*\*

Convocation du 14 Mai 2024  
Nombre de Conseillers en exercice : **10**  
Nombre de Conseillers Présents : **09**

- M. Gérard CALVI – Maire
- M. Pascal KABOUCHE – Premier Adjoint
- M. Pascal PESCE – Deuxième Adjoint
- Mme Marie-Louise DALMEN – Troisième Adjointe
- M. François PIERQUIN – Conseiller Municipal
- Mme Elina PABOIS – Conseillère Municipale
- Mme Frédérine HANOTEL – Conseillère Municipale
- M. Yannick GILLET – Conseiller Municipal
- M. Yohann BLANCHEMANCHE – Conseiller Municipal

Nombre de Conseillers absents excusés :

- Mme Sabine DEMOULIN – Conseillère Municipale

L'ordre du jour appelait l'examen des questions suivantes :

1) Approbation du compte-rendu du 8 Avril 2024

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de sa réunion en date du 8 Avril 2024.

2) Décisions budgétaires

a) Taxe d'habitation

Pour faire suite aux observations des services fiscaux – harmonisation des décisions concernant les taux des impôts locaux, y compris la taxe d'habitation, il y a lieu de fixer le taux de la taxe d'habitation à 15,04% (au lieu de 15,75% déterminé initialement).

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette modification.

b) Tarifs municipaux

• Périscolaire

Compte tenu des tarifs votés par le SIRAE et de la dernière revalorisation adoptée en 2023, il est proposé de maintenir les tarifs pratiqués depuis la rentrée 2023 pour ce qui concerne l'accueil pré et post scolaire, l'accueil du midi et la restauration scolaire.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

• Cimetière

La groupe de travail a entrepris une étude relative à la révision et modification des tarifs concernant le cimetière.

Une proposition sera faite lors d'un prochain Conseil Municipal.

c) Subventions

Il est proposé d'allouer une subvention de 187,97€ au CCAS de Tournes correspondant à la quote-part revenant à la commune de Houldizy pour le fonctionnement du centre de loisirs 2023.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

d) Conventions financières – Ecole du Trio et bibliothèque

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les conventions financières 2023 relatives au fonctionnement de la Bibliothèque communale et de l'école du TRIO.

## Commune de Houldizy

3) Carte Communale

Le dossier de présentation soumis au Conseil Municipal de décembre 2023 a été transmis début 2024 aux services compétents de L'Etat (Direction Départementale des Territoires – DDT).

Après plusieurs relances de la Mairie et du Bureau d'études, une réunion a pu être organisée avec un chargé d'études de la DDT le 27 mai dernier.

De très nombreuses observations ont été formulées et discutées, et retransmises au bureau d'études chargé de reformuler un nouveau document :

- Plus lisible et plus cohérent
- Faisant apparaître clairement les objectifs poursuivis par la Commune
- Déterminant les besoins exacts de la Commune en termes, notamment, de nombre de logements
- Respectant l'impératif absolu de consommation d'espaces en extension urbaine limitée à 10 000m<sup>2</sup> jusqu'à 2031

La révision de la carte communale doit se conformer à ces deux impératifs sans tenir compte des limites constructibles actuelles appliquées depuis 2006.

En définitive, la modification du tracé de la zone constructible ne pourra intervenir qu'en proposant :

- Une consommation d'espaces naturels, en extension urbaine, pas supérieure à 10 000m<sup>2</sup>
- Un nombre de construction de logements nouveaux limité à 19 (y compris les surfaces considérées comme des « dents creuses » et pas en extension urbaine)

La DDT rappelle également que les documents d'urbanisme existants (carte communale notamment) devront se conformer très prochainement à ces dispositifs.

Une prochaine réunion avec la DDT sera programmée dès la rentrée de septembre 2024.

4) Travaux – Projets – Suivia) Rues de Arreux – La Fusée – La Forrière

- Les travaux de la route d'Arreux ont été inaugurés le 12 Mai dernier.
- La Société IVOIRE est missionnée pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'aménagement des rues de la Forrière et de la Fusée.

Les projets seront soumis prochainement à la Commission des Travaux.

Après validation par le Conseil Municipal en octobre prochain, les dossiers seront déposés pour une demande de subvention auprès de l'Etat (DETR) et du Département (amendes de police).

La consultation des entreprises pourra être effectuée début 2025 pour une réalisation de travaux en septembre/octobre 2025.

Dans les prochaines semaines, la Communauté d'Agglomération Ardennes Métropole réalisera l'extension du réseau d'eau rue de la Forrière (à partir du 17 Juin).

La réflexion devra également être faite en ce qui concerne la numérotation des maison n°26 et n°28 Route de Arreux (M. et MME FRERE et M. MASSON / MME LACOT), dont les entrées sont situées Rue de la Forrière :

- M. et MME FRERE – n°2
- M. MASSON / MME LACOT – n°4
- Micro-crèche – n°6

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de modifier comme proposé le numérotage de la Route de Arreux et de la Rue de la Forrière.

b) Bâtiment Marie – Ecole

Un projet complet comprenant :

- La réfection de la toiture
- Le remplacement des radiateurs, des éclairages, de deux fenêtres
- La pose de volets roulants

Pour un total H.T. de 78 000€ a fait l'objet de demandes de subventions auprès de l'Etat et de la Région. Seule la Région a répondu favorablement, pour un montant total d'aides de 30 167€.

L'Etat remet en cause la qualité des matériaux proposés (ardoises, volets roulants...) alors que le bâtiment n'est pas classé et qu'aucune contrainte ne s'impose à la commune.

Ce dossier fait l'objet de nouvelles négociations.

## Commune de Houldizy

5) Autres questionsa) Jumelage Houldizy-Gourgé

Le bilan de l'accueil de la délégation de Gourgé du 9 au 12 mai 2024 a été examinée par le Comité de jumelage lors de sa réunion du 7 Juin dernier.

La délégation de la Commune de Houldizy sera reçue à Gourgé les 29,30,31 Mai et 1<sup>er</sup> Juin 2025. Le déplacement sera préparé par le Comité de Jumelage.

b) Rentrée scolaire 2024/2025

Le conseil d'école s'est réuni le mardi 11 Juin dernier à Arreux.

Deux réunions de préparation sont programmées le jeudi 29 Août 2024 :

- 9h30 en Mairie avec les élus et les agents de Houldizy
- 18h00 avec les enseignants de l'école du Trio, les élus des 3 communes, les agents des 3 communes, l'inspecteur de l'éducation nationale, le DDEN, le député et la conseillère départementale, la presse

Rentrée des enseignants : le vendredi 30 Août 2024

Rentrée des élèves : le lundi 2 Septembre 2024

Baisse des effectifs à la rentrée : 77 élèves (84 en septembre 2023).

En termes de personnel, il manque :

- Un agent en Contrat Emploi Compétence (20 heures / semaine) – jury de recrutement le 12 Juin 2024. (Recrutement effectué)
- Deux services civiques (24 heures / semaines). Relance des demandes auprès de la Ligue de l'enseignement et de la Mission Locale.

c) Chemins ruraux – Recensement

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le recensement et classement des chemins ruraux.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au classement proposé.

La procédure comportera ensuite une enquête publique afin de présenter ce classement.

d) Frelons asiatiques

M. Pascal PESCE présente le dispositif retenu dans les Ardennes. 5 pièges ont été mise en place à Houldizy. Une information sera diffusée lors du prochain MAG info.

e) Recensement de la population (du 15 Janvier 2025 au 16 Février 2025)

Le Conseil Municipal désigne :

- Coordonnateur Municipal : Mme DALMEN
- Agent recenseur : Mme WILLIEME CLAMART

f) Questions diverses

- Elections législatives : Bureaux de vote des 30 Juin et 7 Juillet 2024 sont déterminés.

Plus aucune question n'étant posée la séance est levée à 21h00.



